



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

## Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies pour le développement durable 2025

### *Égalité des sexes et santé : accélérer les progrès*

Mardi 22 juillet, 15 h 00-18 h 00  
Salle de conférence 3  
Siège de l'ONU, New York

Le Forum parlementaire à l'occasion du forum politique de haut niveau des Nations Unies vise à faire participer les parlementaires à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle mondiale. Organisé en tant qu'événement spécial dans le cadre de la session annuelle du forum politique de haut niveau, le Forum parlementaire représente une opportunité majeure pour le contrôle parlementaire de l'action gouvernementale ainsi que pour le partage, entre les parlements du monde entier, des meilleures pratiques législatives en matière de développement durable.

Cette année, le Forum parlementaire se concentrera sur deux ODD qui feront l'objet d'un examen au forum politique de haut niveau, à savoir l'ODD 3, sur la santé et le bien-être pour tous, et l'ODD 5, sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles. Au cours de deux séances dynamiques, la réunion mettra en lumière les mesures concrètes que les parlements peuvent prendre pour faire avancer ces objectifs et contribuer à relancer les ODD dans leur ensemble.

### Projet de programme

#### 15 h 00 Ouverture

Dr Tulia Ackson, Présidente de l'UIP

#### 15 h 10 ODD 5 – Le rôle des parlements dans la réalisation de l'égalité des sexes

L'ODD 5 constitue un levier essentiel pour la réalisation de l'ensemble du programme de développement durable. Les disparités entre les sexes en matière d'éducation, de santé et de revenu découlent des inégalités dont les femmes et les filles sont victimes en termes de statut, de poids et de pouvoir – en droit comme dans la pratique –, tant au sein des ménages que dans la sphère politique. Cette discrimination attise la violence sexiste à l'encontre des femmes et des filles, y compris les pratiques néfastes telles que le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines, ce qui nuit au bien-être et à l'autonomisation des femmes et des filles, et compromet la réalisation des ODD au bénéfice de tous.

Face au recul des droits des femmes, les parlements doivent faire preuve de fermeté et s'affirmer comme des institutions pleinement inclusives à l'égard des femmes – considérées dans toute leur diversité et sur un pied d'égalité avec les hommes – et capables de faire progresser l'égalité des sexes, conformément à l'ODD 5. Cependant, au 1<sup>er</sup> janvier 2025, les femmes n'occupaient que 27,2 % des sièges dans les parlements nationaux à l'échelle

mondiale. Cela ne représente qu'un gain de 0,3 point de pourcentage depuis janvier 2024 et traduit un ralentissement par rapport à l'augmentation annuelle moyenne de près de 0,5 point enregistrée au cours de la décennie précédente. La représentation des jeunes femmes est particulièrement faible : au niveau mondial, seulement 1,4 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes de moins de 30 ans et 7,9 % par des femmes de moins de 40 ans. Le recul des droits et de l'autonomisation des femmes se manifeste donc également au niveau de leur participation aux travaux du parlement.

Les quotas de genre demeurent un outil essentiel pour faire progresser l'égalité des sexes dans les instances de décision. En 2024, les pays qui appliquaient des quotas ont élu une proportion de femmes parlementaires nettement plus élevée (31,2 %) que ceux qui n'en avaient pas mis en place (16,8 %). Mais pour être efficaces, les quotas doivent être ambitieux, appliqués de manière rigoureuse et accompagnés de mesures visant à créer un environnement favorable à l'égalité des sexes. La lutte contre la violence faite aux femmes en politique constitue également un levier essentiel pour faire progresser la parité.

La recommandation générale n° 40 adoptée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (Comité CEDEF) en octobre 2024 fournit des orientations décisives pour parvenir à une représentation égale et inclusive des femmes dans les instances de décision.

Dans le droit fil de la recommandation générale n° 40, le Plan d'action adopté lors de la Conférence mondiale des femmes parlementaires de l'UIP, tenue en 2025 au Mexique, appelle à :

- la parité en nombre, c'est-à-dire une représentation équilibrée des femmes et des hommes au parlement, dans tous les groupes d'âge et conformément aux autres catégories de diversité ;
- la parité en termes d'influence et de pouvoir, qui consiste à veiller à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes niveaux de leadership et d'influence au sein du parlement ;
- une culture de la parité, qui se traduit par des conditions de travail sûres et inclusives, des parlements sensibles au genre et une tolérance zéro pour le sexisme, le harcèlement et la violence, tant hors ligne qu'en ligne.

Les participants au Forum parlementaire seront invités à partager leurs réflexions sur les progrès réalisés et sur les voies à suivre pour garantir que les parlements atteignent la parité en nombre et en termes d'influence et de pouvoir, et qu'ils deviennent des institutions véritablement sensibles au genre.

Les questions suivantes serviront de fil conducteur à la séance :

- Dans quelle mesure votre parlement est-il proche de la parité en nombre ?
- Votre parlement applique-t-il actuellement des mesures visant à promouvoir la parité en termes d'influence et de pouvoir ? Dans l'affirmative, quelles sont ces mesures ?
- Quelles sont les approches efficaces pour accroître la représentation des femmes issues de groupes marginalisés au parlement ?
- Les parlementaires jouent-ils un rôle moteur dans l'adoption de lois, politiques et budgets sensibles au genre ? Quelles sont les difficultés à cet égard et comment la coopération interparlementaire peut-elle contribuer à les surmonter ?
- Votre parlement applique-t-il une tolérance zéro pour le sexisme, le harcèlement et la violence ? Comment faire en sorte que les parlements deviennent des espaces exempts de violence à l'encontre des femmes parlementaires et membres du personnel parlementaire ?

Modératrice:

- **Mme. Paddy Torsney**, Observatrice Permanente de l'UIP auprès des Nations unies

Orateurs:

- **M. Mohamed Sabbari**, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Chambre des Représentants du Maroc
- **Mme. Gabriela Morawska-Stanecka**, Vice-Président de l'UIP, Députée du Parlement de la Pologne
- **Ms. Fatuma Dullo**, Députée, Assemblée nationale du Kenya, Membre de l'Association femmes parlementaires du Kenya (KEWOPA)
- **Mme. Julie Ballington**, Policy Advisor on Political Participation, Leadership and Governance Section, UN Women

### 16 h 30 ODD 3 – Ne laisser personne de côté : le rôle des parlements dans la réalisation de la santé pour tous

L'ODD 3 entend "permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge". Cet objectif englobe des priorités essentielles en matière de santé, telles que la couverture sanitaire universelle (CSU), la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que la réduction de la charge de morbidité.

Des progrès ont été accomplis au niveau mondial dans plusieurs domaines : la plupart des pays sont en passe d'atteindre la cible de l'ODD 3 relative à la mortalité des enfants de moins de 5 ans, et un traitement efficace contre le VIH a permis de réduire de 52 % le nombre de décès liés au sida dans le monde depuis 2010. Toutefois, les avancées demeurent limitées depuis 2015 dans des secteurs essentiels, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle et l'accès aux services de santé. Toutes les deux minutes, une femme meurt de causes évitables liées à la grossesse et à l'accouchement. Par ailleurs, en 2021, quelque 4,5 milliards de personnes ne bénéficiaient pas d'une couverture complète pour les services de santé essentiels. De profondes inégalités en matière de santé continuent également de freiner les progrès vers la réalisation de l'ODD 3 et, plus largement, du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Les inégalités en matière de santé demeurent un défi majeur dans toutes les régions du monde, alimentées par divers facteurs tels que la discrimination, les normes sociales et culturelles néfastes, les obstacles structurels et la persistance des inégalités entre les sexes. Les femmes et les filles, en particulier, continuent de se heurter à des obstacles systémiques qui limitent leur capacité à prendre des décisions en toute autonomie en ce qui concerne leur santé. La dépendance financière, les attentes sociales et les préjugés sexistes dans la prestation des soins de santé contribuent à limiter l'accès aux soins et à en réduire la qualité. Par ailleurs, les personnes marginalisées sont fréquemment confrontées à la stigmatisation et à l'exclusion, tant au sein des systèmes de santé que dans la société en général.

Dans certains contextes, les cadres juridiques et politiques contribuent à renforcer les disparités. La désignation de certaines personnes comme appartenant à des "groupes vulnérables et marginalisés" tend à occulter les facteurs historiques, politiques et structurels à

l'origine de ces inégalités, ce qui peut diluer les responsabilités et restreindre la portée des réponses politiques. En outre, la promotion efficace des besoins et des droits de certains groupes peut entraîner la mise à l'écart d'autres populations marginalisées, en particulier lorsque les sensibilités politiques freinent la défense explicite des groupes moins visibles ou moins "politisés".

Ces défis sont aggravés par une polarisation croissante et un recul de plus en plus marqué de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, ainsi que, plus généralement, des efforts en faveur de l'égalité des sexes, ce qui met en péril les avancées durement acquises en matière de droits humains et de politiques de santé inclusives.

Cette séance offrira aux parlementaires un espace de dialogue constructif sur l'importance de l'équité en santé, en tant que principe fondamental de l'ODD 3 et, plus largement, de l'ensemble des ODD. L'objectif sera d'examiner comment les parlements peuvent contribuer à la suppression des obstacles structurels, à la protection des droits et à la mise en place de systèmes de santé inclusifs qui ne laissent personne de côté.

Les questions suivantes serviront de fil conducteur à la séance :

- Quels exemples d'actions parlementaires efficaces peuvent être cités en matière de promotion de la santé et de protection des droits, en particulier pour les populations vulnérables et marginalisées ?
- Comment les parlements peuvent-ils se constituer en espaces inclusifs de dialogue et de redevabilité en ce qui concerne l'accès équitable aux services de santé ?
- Que peuvent faire les parlements pour lutter efficacement contre la discrimination et les stéréotypes qui conduisent à l'exclusion des femmes et des filles des services de santé essentiels, en particulier dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes ?
- Comment les parlements peuvent-ils veiller à ce que les politiques relevant d'autres secteurs – tels que l'éducation, l'alimentation ou le climat – contribuent également à la santé des populations, en particulier des plus vulnérables ?

Modératrice:

**Mme. Farida Ilimi**, Députée, Assemblée populaire nationale de l'Algérie, Membre du Comité sur la Santé de l'UIP

Orateurs:

**Ms. Petra Bayr**, Députée du Conseil national de l'Autriche

**M. John Banza Lunda**, Député, République Démocratique du Congo - *invite*

**Dr. Sanjay Jaiswal**, Député, Parlement de l'Inde, Membre du Comité sur la Santé de l'UIP – *invite*

**Mme. Soyoltuya Bayaraa**, Vice-Directeur, Division des Programmes, Fonds des Nations Unies pour la population

**17 h 50 Clôture**

**M. Martin Chungong**, Secrétaire général de l'UIP